



INFOS N°40 | 1 er semestre 2016

Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur le plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

Sommaire :

Editorial

- 1. Mondétour**
- 2. Centre ville**
- 3. Le Guichet**
- 4. Les risques d'inondations à Orsay, tout le monde savait.**
- 5. La nouvelle communauté Paris Saclay**
- 6. Questionnaire**

Monsieur le Maire

nous vous critiquons souvent, suggérons parfois

mais nous ne sommes pas vos ennemis

Nous avons toujours défendu le fait que nous n'étions liés à aucun parti politique notre seul objectif est de défendre l'environnement et le cadre de vie que la majorité des Orcéens ont choisi.

Chaque fois qu'un projet urbain ou une modification de réglementation risque de compromettre ce but nous intervenons soit directement ou en vous suggérant des moyens pour vous permettre de le respecter.

Lors de l'établissement du premier PLU nous avons insisté pour le maintien d'un COS. Cela vous aurait évité, entre autre, les manifestations de la rue Maginot. Dans ce cas vous avez eu la chance d'un promoteur qui a accepté après de nombreuses négociations de revoir son projet d'immeuble. Légalement avec le PLU voté vous ne pouviez pas vous y opposer.

Un autre exemple ce sont toutes les futures constructions au Guichet. Le SAGE Orge/Yvette, qui doit être respecté dans le PLU, signale la présence d'eaux souterraines. Cela suffit pour avoir l'autorisation d'imposer une étude d'impact pour tous les projets. Nous vous l'avions demandé dans le cas du projet de la rue du fond du Guichet. L'étude qui a été communiquée par le promoteur ne concerne que l'immeuble et non son environnement. Cette étude de sols n'était pas exceptionnelle, car elle est obligatoire et exigée par les assurances. Le promoteur s'est moqué de vous. L'eau arrêtée par la présence des parkings souterrains va se dévier, à moins d'un miracle, vers les constructions voisines existantes depuis plusieurs décennies. Les dégâts occasionnés ne seront pas pris par l'assurance du promoteur mais par la ville d'Orsay et les Orcéens. On ne pourra plus mettre en cause l'Etat ce qui était encore possible lorsque la RN 118 n'était pas conforme à la loi sur l'eau. Actuellement se déroule un

procès suite à une tempête en bord de mer où le Maire est mis en cause. Cela risque de faire jurisprudence et l'on pourrait vous reprocher les nouvelles constructions du Guichet. Nous ne vous souhaitons pas en arriver là. Nous avons demandé que cette dernière disposition soit intégrée dans le PLU et le PADD (nous semblons ne pas avoir eu beaucoup de succès pour l'instant !).

Depuis de nombreuses années avec d'autres associations l'ASEOR attire l'attention sur les risques d'inondations de l'Yvette et demande que des mesures soient prises. Les événements de fin mai de cette année n'ont fait que justifier ces demandes.

L'ASEOR pense, peut être à tort, que par son ancienneté, (43 ans) elle peut vous mettre en garde contre certains projets de vos prédécesseurs que vous reprenez et qui ont échoué.

Monsieur le Maire est-ce que notre expérience et connaissance d'Orsay vous intéresse?

1. Mondétour

Le conseil de quartier du premier trimestre de l'année a donné lieu à plusieurs débats. L'avenir du terrain de Fly est encore dans tous les esprits, la mairie voulant préempter le terrain pour y construire des immeubles de logements, mettant en avant sa volonté d'« embellir les entrées de ville ». La procédure est menée sans qu'il y ait pourtant eu de consultation auprès de la population pour savoir ce qui serait le mieux pour l'avenir de cet emplacement. Plusieurs voix s'élèvent ainsi pour dire que les habitants pourraient préférer l'établissement de la grande surface alimentaire Grand Frais aux projets municipaux. Mais rien n'est fait par la mairie pour interroger la population, préférant combattre une activité qui pourrait être appréciée. L'adjoint à l'urbanisme a fait valoir en réunion sur l'urbanisme à la mairie qu'il n'y a pas besoin de consultation, le suffrage universel ayant parlé lors des élections municipales, c'est au conseil municipal de prendre les décisions pour le compte de la population. La préemption municipale étant malmenée au niveau juridique, il est désormais question d'une expropriation pure et simple de la société Grand Frais sur ce terrain.

Au conseil de quartier, les habitants ont également pris l'initiative d'évoquer la carte de stationnement payante pour les Orcéens mise en place par la mairie. Rendre le stationnement payant, même pour de courts instants, risque de décourager les habitants de Mondétour de faire des courses dans les commerces du Centre, où le stationnement est déjà compliqué. Les principaux bénéficiaires pourraient être les grandes surfaces, disposant de parkings vastes et gratuits.

Le commerce local a également été abordé à travers le cas de la boucherie de Mondétour. Le boucher occupant le local loué par la ville a mis fin à son activité à la fin de l'année 2015, en ne prévenant qu'une partie de sa clientèle, et visiblement la mairie aussi a été prise de court. D'après lui, le commerce n'était pas rentable. Plusieurs explications ont été évoquées par les habitants présents : qualité des produits, sens du commerce de l'artisan, superficie du local trop petite pour travailler de grandes pièces ce qui augmenterait les coûts... La mairie a affirmé vouloir maintenir un commerce de bouche dans ce local, tout en voulant chercher une bonne solution. Début mai, le commerce a repris, cette fois en tant que boucherie hallal.

Enfin, le projet de construction de logements sociaux à la place de la chapelle de Mondétour (à l'angle du boulevard de Mondétour et de l'avenue de l'épargne), évoqué depuis plusieurs années, se concrétise, avec un promoteur en charge. Le permis de construire devrait maintenant être déposé très rapidement.

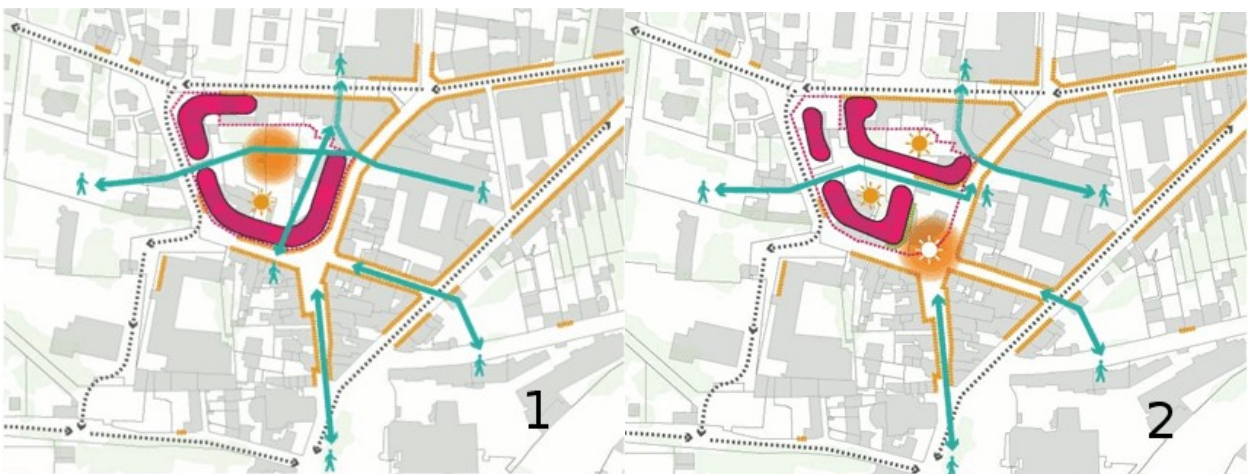
2 .Centre ville

2.1 Réunion sur le projet de dynamisation du Centre-Ville du 24 mai 2016

Le 24 mai dernier s'est déroulée dans la salle du conseil de la Mairie la réunion de concertation pour le projet de redynamisation du Centre-Ville d'Orsay. Alors que la capacité de la salle était d'environ 50 places, la majorité municipale s'est retrouvée débordée par les événements en voyant arriver plus de 130 personnes. La réunion n'avait pas commencé que l'assemblée, rassemblée dans une salle trop petite, où la majorité des gens se trouvaient debout, a pu constater l'absence du Maire, en voyage à Tokyo dans le cadre de son activité professionnelle de chercheur.

Monsieur Bertiaux, adjoint à l'urbanisme a donc présidé la réunion aux côtés du cabinet de communication « Trait Clair » engagé par la Mairie pour proposer trois scénarii différents, sans vraiment l'être. En effet, après une brève présentation du calendrier de concertation, et un refus de répondre aux questions de la salle, il fut expliqué qu'il allait y avoir trois ateliers dans lesquels seraient présentés les scénarii autour d'un débat, et de la prise en note des propositions des Orcéens.

Après avoir assisté à la présentation des trois scénarii, les Orcéens ont pu se rendre compte qu'il n'y avait pas de différence majeure entre chaque.



1- « Un espace public apaisé au cœur d'îlot. Un front bâti suivant la logique du bourg actuel. »

2- « Une place publique au croisement des rues Verrier, Boursier et de Paris, animée par les commerces. Un nouveau cheminement qui suit les courbes de niveau. »

3- « Une continuité piétonne entre la rue Boursier et les traverses à l'intérieur de l'îlot. Des traverses bordées par un programme diversifié au rez de chaussée. »

Les scénarii présentent toutefois une observation commune. Les maisons du commissariat, du vétérinaire, de l'ancien plombier, du corps de ferme, du docteur Michaut,

ainsi que le crédit du Nord et de la Poste ne figurent plus sur les plans. Il y a donc une volonté « très claire » de la Mairie de mettre la main sur le foncier qu'elle ne possède pas déjà par tous les moyens légaux, à savoir la préemption ou l'expropriation.

À de rares différences près comme nous le disions, les projets sont donc identiques et répondent aux mêmes objectifs fixés par la Mairie, à savoir un nombre de logements compris entre 150 et 300, en y intégrant 50% de logements sociaux. Cet écart vertigineux correspond au nombre de logements nécessaires pour assurer "l'équilibre financier du projet".

Cependant aucun chiffre n'est prononcé. Aucun projet n'a été budgété ni par la Mairie, ni par le cabinet de communication « Trait Claire ». Il s'agit selon eux de pistes de travail desquels on ne peut parler de prix de réalisation.

En ce qui concerne la taille des bâtiments, le PLU autorise une hauteur maximale de 15 mètres de haut, ce qui équivaut environ au double de la taille des bâtiments actuels. Ce sera, en effet des R+3. À moins d'enterrer les bâtiments, il est fortement envisagé de s'attendre à cette taille.

De plus, 160 places de parking sont prévues. La piste du parking sous-terrain est prévue.

Au terme de cette réunion, il émerge que, si la redynamisation du centre-ville apparaît comme une bonne idée voire comme nécessaire, il y a une volonté de la Mairie d'essayer de mettre certains scénarii en avant et d'autres sur le côté afin de privilégier celui escompté. Sans procès d'intention, on peut alors se questionner sur l'aspect démocratique de ce projet dit « en concertation » avec la population, mais dont finalement la majorité aura le dernier mot, sans aucune obligation de transparence.

2.2 L'enquête de l'ASEOR présentée à la réunion publique du 3 novembre 2011

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
Etes-vous d'accord pour la densification du centre ville ?	13%	80%
Quel pourcentage de logements sociaux accepteriez-vous au centre ville ?		
Moins de 20% de logements sociaux	69%	
30% de logement sociaux	25%	
50% de logements sociaux	4%	
Souhaitez-vous limiter la rénovation du centre ville à la Poste et au parking situé à côté de la Poste ?	75%	
Souhaitez-vous garder le caractère historique du centre d'Orsay dans l'environnement de la Bouvèche ?	97%	
Souhaitez-vous la préservation des maisons de caractère telles que la maison du vétérinaire, la maison du Dr Michaud, etc.	89%	
Souhaitez-vous la réalisation d'une grande place lieu de manifestations et de rencontres ?	35%	56%

Souhaitez-vous un centre ville piéton ?	56%	35%
Souhaitez- vous plus de places de stationnement dans le centre ville et si oui sous quelle forme ?	65%	35%
Souterrain	55%	
En surface	22%	
Quel type de commerce voulez-vous ?	73%	
Alimentation		
Habillement	48%	
Librairie, presse	56%	
Quels services voulez-vous trouver ?		
Banques et assurances		53%
Coiffeurs,		55%
restaurants	69%	

3. Le Guichet

Qui est responsable des permis de construire et de leur incidence sur le voisinage ?

Le Guichet situé au bord du plateau de Saclay fait depuis peu l'objet de nombreux permis de construire pour des immeubles dont :

- Environs 90 logements prévus à la place de la Maison De Gennes,
- Le projet « Privilège » de 90 logements en cours rue du fonds du Guichet
- Un projet de 66 logements rue de Lozère,
- Un projet de 40 logements rue Charles de Gaulle,

Ce quartier ancien d'Orsay à flanc de coteau est actuellement constitué essentiellement par des pavillons dont certains ont du caractère. Le sous sol comprend de nombreuses eaux souterraines ce que confirment le SAGE Orge Yvette (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et les derniers sondages pour les nouvelles constructions.

N'oublions pas les eaux de ruissellement actuelles auxquelles il faut ajouter celles qui seront apportées par les constructions en cours du plateau de Saclay.

Les promoteurs en tiennent compte dans l'étude de leur immeuble mais aucune réflexion n'est faite sur les conséquences du dévoiement inévitable d'une partie de ces eaux vers les constructions voisines.

En cas de sinistre c'est le signataire du permis du permis qui pourrait être mis en cause.

Après des urbanisations incontrôlées ces dernières années, des maires commencent à être mis en cause.

Nous souhaiterions l'éviter à Orsay

4. Les risques d'inondations à Orsay, tout le monde savait

En 2009 les Associations - ARDY – ARNAO – ASEOR ont effectué en commun une enquête sur Orsay pour vérifier auprès des riverains les hypothèses prises en compte pour le PPRi. Au cours de cette enquête les riverains ont fait les demandes et remarques suivantes :

Que des mesures de protections soient prises en fonction des hauteurs d'eau de la zone inondable cartographiée du P.P.R.I .

Que la hauteur de la protection sur la rive gauche soit au moins égale à la hauteur de la rive droite surélevée avant les inondations de 1978 – 1999.

Que la zone d'expansion des crues de l'Yvette sur la rive droite soit rétablie comme elle était avant cette surélévation (zone humide de la peupleraie).

C'est la surélévation de la rive droite, des seuils et la surélévation de l'îlot central du barrage de Lozère qui rendent inondable la zone des Neuf Arpents avec les risques qui en découlent. Les cartographies du P.P.R.I suivant l'étude HYDRATEC de Mai 2007, n'ont pas été mise à jour

Depuis des années il y a une demande de protection pourquoi n'est-elle pas faite ?

Suivant les résultats de l'enquête publique effectuée sur cette commune, les associations constatent que les étendues des impacts de la crue du 26 Décembre 1999 sur les cartographies du SIAHVY 1999 ne correspondent pas aux réponses des habitants qui ont vécu cette crue et exprimées sur les questionnaires de l'enquête.

En conclusion, compte tenu des résultats de l'enquête et dans notre souci de diminuer le risque d'inondation du secteur des Neuf Arpents à ORSAY, les trois associations ont présenté des propositions au SIAHVY - à la Mairie d'ORSAY, qui semblent conformes : à l'étude HYDRATEC de Mai 2007 - à la loi sur l'eau - aux recommandations du SDAGE - ORGE – YVETTE

Au cours d'une réunion publique le 3 décembre 2010 avec la présence des élus les 3 associations ont présenté :

- les résultats de l'enquête publique menée par le collectif d'associations et leur incidence sur le PPRi,

- l'analyse du PPRi par le collectif qui a déjà fait l'objet d'une présentation 2 ans auparavant au Secrétariat d'Etat à l'Environnement dirigé à l'époque par Madame Nathalie Kosciusko Morizet .

- des propositions pour réduire les risques d'inondation en particulier dans la zone des neufs arpents où plus de deux cents pavillons sont concernés.

Depuis malgré des relances rien n'a été fait, il ne faut donc pas être étonné de la colère des habitants vu l'importance des dégâts occasionnés par la crue de fin mai 2016, ils auraient pu être évités

A noter qu'au cours des dernières inondations le terrain de football synthétique construit en surélévation et en zone inondable n'a pas permis aux eaux de s'étendre sur cette surface accentuant les inondations sur les pavillons des 9 arpents.

5. La nouvelle communauté Paris Saclay

En 1988 l'Etat demande aux 15 communes du plateau de Saclay de réfléchir à un projet d'aménagement du plateau. C'est la création du SIPS (syndicat intercommunal du plateau de Saclay) qui deviendra en 1995 DIPS (district).

En 2001 avec la loi de Chevènement sur les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) le DIPS devient communauté de communes, puis communauté d'agglomération. C'est la naissance de la CAPS qui regroupera en 2015 11 communes du plateau de Saclay en Essonne.

Le 1er janvier 2016 est créée, la Communauté Paris-Saclay qui réunit les anciennes Communautés d'agglomération Europ'Essonne (CAEE) et du Plateau de Saclay (CAPS), étendue aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Au total, ce sont 27 communes pour 300 000 habitants qui composent le territoire. La Communauté Paris-Saclay constituée par la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale issu de la loi MAPTAM, a installé sa gouvernance le 7 janvier, lors du premier Conseil communautaire.

Il est composé de 78 élus communautaires représentant l'ensemble des 27 villes. Ils délibèrent sur les grands projets, les affaires courantes et votent les budgets.

Le bureau communautaire réunit, autour du Président, les Vice-Présidents et les Conseillers délégués, au nombre de 26.

L'ensemble des 27 communes est représenté au sein de ce Bureau. Les Commissions thématiques étudient les dossiers en amont du Conseil communautaire.

La Communauté Paris-Saclay a réuni son premier Conseil communautaire le 7 janvier, à Orsay. A cette occasion, les 78 élus de la nouvelle agglomération ont procédé à l'élection du Président, Michel Bournat.

Maire de Gif-sur-Yvette depuis 2001, Michel Bournat était le Président de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) depuis avril 2014. Il a siégé dans les différentes structures intercommunales successives du plateau de Saclay. Michel Bournat est aussi Conseiller général depuis 2004 et 1er vice-Président du Conseil départemental de l'Essonne depuis 2014.

David Ros le maire d'Orsay est vice Président chargé de l'innovation et de la Recherche, les autres délégués de la commune d'Orsay sont Marie Pierre Digard, Michèle Viala, Raymond Raphael.

Quelques chiffres : 300 000 habitants, Superficie de 140 km², 27 communes, 145 000 emplois, 60 000 étudiant⁵

L'ASOR vous souhaite de bonnes vacances

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

N'oubliez pas que plus nous avons d'adhérents, plus notre crédibilité est renforcée. Aussi :

Membre actif : 17€, Membre bienfaiteur : 30€, Etudiant : 3€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse internet :

ASEOR
ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT
D'ORSAY



Association loi 1901 agréée
Arrêté préfectoral 970572
Créée en janvier 1973

Questionnaire

Quel avenir pour l'ASEOR ?

Qu'en pensez vous et qu'en pensent vos amis, vos voisins ?

L'ASEOR est une association qui vieillit sans nouveau recrutement elle ne peut plus fonctionner. La question qui vous est posée est d'abord de savoir si ce type d'association présente encore un intérêt pour les Orcéens, ensuite si vous êtes prêt à vous investir.

Nous vous demandons de répondre aux questions ci-après qui permettront au C.A. de décider de la poursuite ou non de l'ASEOR :

1 Est-ce que vos amis et voisins connaissent l'ASEOR ?

2 Avec les nombreux projets sur Orsay, pensez vous que l'ASEOR peut encore jouer un rôle ?

3 Pensez vous que l'ASEOR doive continuer à intervenir pour l'environnement d'Orsay ?

4 Dans ce cas :

Seriez vous prêt à vous investir pour faire connaître l'ASEOR dans votre quartier ?

Etes vous disponible pour apporter votre aide ?

A retourner à l'ASEOR par internet : aseor@wanadoo.fr ou à l'adresse 24 rue Christine 91400 Orsay

Nom :

Prénom :

Adresse :

adresse internet :